

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM
Séance du 02 FEVRIER 2004

Objet :
Budget
Primitif
2004

L'an deux mille quatre et le deux Février
à 18 heures

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement, dans le centre de
Lantosque, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0402/06

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, FRANCO, FRERE,
GILLY, GUENOT, LORENZI, MANGIAPAN, MARY, MASCARELLI,
MALAUSSENA, VEROLA.
MMES FORESTIER, PECQUEUR, RENAUDO, SOMARIA, STEFANI.

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour
l'année 2004 :

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article
par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à
l'unanimité de voter le budget primitif 2004 du Syndicat qui se
présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	1 348 830 E
	Investissement	12 600 E
	Total	1 361 430 E
RECETTES :	Fonctionnement	1 348 830 E
	Investissement	12 600 E
	Total	1 361 430 E

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON